

Lancement d'un Plan « Avenir » pour l'orientation

Refonder la politique d'orientation des élèves ! Tel est l'objectif, ambitieux !, du plan « Avenir »,

présenté début juin par la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne. Un plan qui inclut les parents comme « partenaires clés de l'orientation ».



Dès la classe de 5^e, pendant quatre demi-journées dédiées à l'orientation, les élèves seront invités à « explorer le monde professionnel » en découvrant des métiers ; cela se traduira notamment par des visites d'entreprise et des rencontres avec des professionnels.

Répondre aux besoins d'éducation et d'accompagnement à l'orientation des collégiens et lycéens de la 5^e à la terminale : le plan « Avenir » s'affiche comme une nécessité alors que plus de 60 % des parents jugent l'information sur les formations et les filières insuffisante, et qu'un lycéen sur deux ne se sent pas bien accompagné !

Quatre demi-journées chaque année

Présenté le 5 juin par la ministre de l'Éducation nationale, ce plan « Avenir » s'inscrit dans les traces de celui déjà en place... le « Parcours Avenir », qui propose une information sur l'orientation et une découverte des métiers, dès la classe de 5^e jusqu'à la

terminale, avec en particulier deux stages d'observation en milieu professionnel, en 3^e (30 heures) et en seconde générale et technologique (60 heures).

Néanmoins, dans le plan présenté, deux mesures sont à relever. Ainsi, dès la rentrée, quatre demi-journées seront spécifiquement dédiées à l'orientation : un temps « pour explorer le monde professionnel et ouvrir le champ des possibles en termes de poursuite d'études », qui se concrétisera par des visites d'entreprise, des forums, des rencontres avec des professionnels...

Implication des familles

Autre point notable de ce plan « Avenir » : le renforcement de l'information et de l'ac-

compagnement des familles dans le processus d'orientation de leur enfant. D'une part, des rencontres parents-élève-professeurs consacrées au projet d'orientation seront organisées systématiquement pour tous les élèves de 3^e et de seconde avant le conseil de classe du 2^e trimestre.

En outre, afin que les parents bénéficient d'informations claires et accessibles en matière d'orientation, des espaces dédiés aux familles seront mis à disposition sur la nouvelle plateforme « Avenir(s) », avec notamment un « [guide des parents](#) ». L'accès à cette plateforme se fera depuis l'ENT (espace numérique de travail) de l'établissement scolaire de votre enfant ou directement sur avenirs.onisep.fr.

Santé mentale : un protocole de « repérage et de prise en charge » dans chaque établissement scolaire

Quelques jours après le drame de Nogent (lire [ICI](#) la réaction de Sylvain Duyck, porte-parole fédéral), alors que le président de la République a fait de la santé mentale une grande cause nationale en 2025, le gouvernement a dévoilé un plan pour tenter de mieux repérer et soigner les troubles psychiques, en particulier chez les jeunes. Car tous les spécialistes s'accordent sur ce constat : on observe une réelle détérioration de l'état de la santé mentale de nos jeunes, et surtout chez les filles (retrouvez [ICI](#) notre zoom sur la table-ronde consacrée à la santé mentale lors du congrès national 2025).

Sur le volet concernant l'école, la ministre de l'Éducation

nationale, Élisabeth Borne, a indiqué que les établissements scolaires vont devoir se doter, d'ici la fin de l'année, d'un « protocole de repérage et de prise en charge des situations de souffrance psychologique chez les jeunes ». Il est notamment prévu que deux adultes repères soient formés à ces problématiques dans chaque établissement et que « toute la communauté éducative » puisse disposer d'un « kit dédié ». Reste à connaître en détail les contours de ce nouveau protocole, et, surtout, les moyens humains qui y seront alloués, quand on connaît l'état actuel de la médecine scolaire, en pénurie de personnels...